

17/06/2024 VILLE D'ERQUINGHEM-LYS

-59193-

Téléphone: 03.20.77.15.27

E mail : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Arrêté de permission REF 20241706ACTE45 Secrétaire : Emmanuelle BLEUSE

Arrêté de circulation

Interdiction de stationner, restriction de la circulation et limitation de vitesse à 30 km/h au droit des travaux de création de branchement de gaz, au N°152, rue Delpierre , du 24 juin au 24 juillet 2024

59193 ERQUINGHEM-LYS

Le Maire d'Erquinghem-Lys

Vu le Code des collectivités territoriales, les articles L.2131-2, L.2231-1, L.2213-2 et L. 2213-3,

Vu le code de la Voirie Routière, article L. 113-2,

Vu le Code de la route, article L. 411-1,

Vu le Code Pénal,

Vu le livre 1 du 6 novembre 1992 relatif à l'approbation de modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière temporaire,

Considérant la demande formulée **par la société GUY PATTYN,** qui doit réaliser des travaux de création de branchement de gaz au **N°152, rue Delpierre,**

Considérant qu'il faut garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1°) du 24 juin 2024 au 24 juillet 2024 et pendant la durée du chantier, , le stationnement sera interdit, la circulation restreinte et limitée à 30 km/h au droit des travaux de création de branchement de gaz, au N°152, rue Delpierre.

Article 2) La pose et la maintenance de la signalétique, la gestion des flux circulatoires, la sécurité du chantier et de ses abords, seront à la charge de la société GUY PATTYN.

<u>Article 3°)</u> les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4°)
L'arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois, suivant sa publication en ligne le 17 juin 2024.

Article 5°) M. le Directeur Général des services municipaux ou son représentant, M. le Commandant de la brigade territoriale de gendarmerie sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise par voie dématérialisée :

M. le Président de la MEL, U.T.T.A.,

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HALLENNES LEZ HAUBOURDIN,

Le Centre de Secours et d'Incendie d'ARMENTIERES (SDIS),

Le Service d'Aide Médicale d'Urgence du CHA (SAMU),

La Société SLEMBROUCK,

La Société KEOLIS,

La Société GUY PATTYN,

La police municipale,

Les archives communales,

Fait à ERQUINGHEM-LYS, le 17 juin 2024

Affaire suivie par le secrétariat L.D. 03.20.77.87.95

Monsieur Olivier JOUCLA Conseiller Municipal délégué à la sécurité, Aux travaux sur le Domaine Public



